



## Avis google autorisé ?

-----  
Par Montiel

Bonjour,  
Écrire un avis google à propos d'un professionnel (en l'occurrence un coach) comme "il vend du vent", est-ce répréhensible ?  
Si oui est-ce du dénigrement ou de ma diffamation ?  
Merci.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous pouvez écrire ce que vous voulez sur ces "avis".  
Mais vous devrez aussi assumer : si c'est du dénigrement, le professionnel pourra porter plainte.

-----  
Par Montiel

Et c'est du dénigrement ?

-----  
Par yapasdequoi

S'il en découle une perte de clientèle, vous pouvez être poursuivi.

code civil  
Article 1240

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

et aussi

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32075]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32075  
[/url]

-----  
Par Montiel

Ce n'est pas de la diffamation ?

-----  
Par yapasdequoi

C'est le juge qui le décidera.

-----  
Par Montiel

Je veux dire vendre du vent n'est pas un fait précis donc il me paraît difficile de dire que c'est de la diffamation.

-----  
Par yapasdequoi

Si la conséquence est une perte de clientèle, vous devrez des dommages et intérêts.  
Evitez de perdre votre temps dans de telles futilités inutiles.

-----  
Par janus2

Si la conséquence est une perte de clientèle, vous devrez des dommages et intérêts.

Bonjour,

Alors à quoi servent ces avis ? Si vous êtes mal reçu dans un restaurant, que la viande est trop cuite, le vin trop chaud, les couverts sales, les WC immondes et que vous le dites, vous devez payer des dommages et intérêts ? Alors ces avis doivent être une sacrée source de revenus...

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Avis seulement mi-juridique : privilégier au maximum les avis factuels et justement les faits précis sur un ton neutre.

C'est plus utile pour les autres usagers et limite les chances de tomber dans l'injure et le dénigrement.

Si votre souhait est d'aider les clients potentiels, rédigez un truc utile et descriptif. Ces avis négatifs non argumentés me font toujours l'effet que le râleur de service vient régler ses comptes.

La jurisprudence distingue très bien la critique de la diffamation, du dénigrement ou de l'injure. La critique est utile pour le consommateur, le reste est juste nuisible pour le professionnel car motivé par de la malveillance.